

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 14 juin 2022**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : Me Charlotte Gagné, greffière

- 2022-06-189    SUJET :    OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUIN 2022 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de juin 2022 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.
- PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**
- La période de parole au public a débuté à 19 h 1 et s'est terminée à 19 h 44.
- 2022-06-190    SUJET :    DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2022 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2022, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.
- D'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2022.
- 2022-06-191    SUJET :    DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mai 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2022-06)
- 2022-06-192    SUJET :    DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE MAI 2022

## VILLE DE PINCOURT

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de mai 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2022-06-193 SUJET : AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE SIGNER QUATRE ADDENDAS AUX CONTRATS DE TRAVAIL

Considérant la recommandation de la direction générale ;

Considérant l'approbation des membres de la Commission d'administration et de finances du 6 juin 2022, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire monsieur Claude Comeau et le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette, à signer les addendas aux contrats de travail de mesdames Charlotte Gagné, Line St-Onge, Judith Préfontaine et de monsieur Miguel Faille.

2022-06-194 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT DE FOURNITURE DE COMMUNICATION ET DE CAMPAGNE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Considérant les objectifs 2022 du Service de la Sécurité publique ;

Considérant l'approbation des membres de la Commission de sécurité publique du 14 mars 2022, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner certaines dépenses et d'autoriser le chef de division du Service de la sécurité publique, monsieur François Plaisance, à procéder à l'achat de fourniture de communication et de campagne de la sécurité routière auprès de divers fournisseurs, suivant recherche de prix, le tout pour la somme maximale de 34 492,50 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses financées par le surplus non réservé soient imputées au poste budgétaire 02.211.00.345.

2022-06-195 SUJET : AUTORISATION DE BARRAGE ROUTIER – LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Moisson Sud-Ouest à tenir un barrage routier au profit de *La Grande Guignolée des médias*, soit le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 ou le jeudi 8 décembre 2022, à l'intersection du boulevard de l'Île et de la 5<sup>e</sup> Avenue à Pincourt.

## VILLE DE PINCOURT

- De transmettre copie de la présente au service de police de la Sûreté du Québec.
- 2022-06-196 SUJET : ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LE PROGRAMME DE BANCS HÉRITAGE
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De procéder à l'adoption de la Politique sur le programme de bancs Héritage de la Ville de Pincourt, ladite Politique étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
- 2022-06-197 SUJET : AUTORISATION D'ATERRISSAGE D'UN HÉLICOPTÈRE À L'OCCASION DE LA FÊTE DE PINCOURT INCLUANT LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 13 AOÛT 2022
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'atterrissage d'un hélicoptère des Forces armées canadiennes dans le terrain de soccer du parc Bellevue à l'occasion de la Fête de Pincourt incluant la Journée des Pompiers du 13 août 2022.
- 2022-06-198 SUJET : PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FQM)
- Considérant que la Fédération canadienne des municipalités a mis en place un programme de gestion des actifs municipaux ;
- Considérant que la Fédération québécoise des municipalités organise, dans le cadre de ce programme, des activités liées à la sensibilisation sur la gestion des actifs municipaux à l'intention des membres de la FQM ;
- Considérant que la FQM a sollicité la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour participer à ces activités, comprenant notamment des ateliers en 2022 et la tenue d'un symposium sur la gestion des actifs en 2022 ;
- Considérant l'intérêt de plusieurs municipalités de la MRC à participer à ces activités, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De signifier à la FQM son intérêt de participer aux activités prévues en 2022 sur la gestion des actifs ;
- De s'engager à collaborer aux différentes étapes du projet (formations, symposium) prévues en 2022 ;
- De transmettre une copie de la présente résolution à la FQM et à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

## VILLE DE PINCOURT

2022-06-199 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de mai 2022 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2022-06-200 SUJET : OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 919

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'ouverture, par la Trésorière, de la marge de crédit temporaire pour le règlement suivant :

R919 Règlement numéro 919 décrétant un 2 021 100 \$  
emprunt de 2 021 100 \$ pour l'acquisition  
d'un camion échelle

D'autoriser la signature, par le maire et la trésorière, des contrats de prêts pour la marge de crédit temporaire dudit règlement.

2022-06-201 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – JUIN 2022

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**A) Paiements à effectuer pour le projet d'automatisation de l'usine de traitement des eaux usées**

- i. « *Filtrum Inc.* » : la somme de 59 584,41 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 4 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 15 mai 2022.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 893** soient imputées au poste 22.400.40.893.

**B) Paiement à effectuer pour le projet de réfection des rues Shamrock et autres**

- i. « *Shellex Groupe-Conseil Inc.* » : la somme de 2 242,01 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 5 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 avril 2022.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « **Projets de réfection d'infrastructures** » soit imputée au poste 22.300.10.072.

## VILLE DE PINCOURT

### C) Paiement à effectuer pour le projet de réfection des infrastructures d'aqueducs et d'égouts de la rue Cherrystone et des Places Lilas, Cedarwood et Thorncliffe

- i. « *Eurovia Inc.* » : la somme de 215 947,02 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 6 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 décembre 2021.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 911** soit imputée au poste 22.300.10.911.

### D) Paiement à effectuer pour le projet de réfection du chemin Duhamel – Phase 3

- i. « *Excavation Gricon inc.* » : la somme de 15 345,96 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 10 et la libération finale de la retenue pour les travaux exécutés jusqu'au 9 juin 2022.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 867** soit imputée au poste 22.300.10.867.

2022-06-202 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2021-11-369 – DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MOBILIERS URBAINS » - REMPLACEMENT ET INSTALLATION DE L'UNITÉ D'AIR CLIMATISÉ À L'HÔTEL DE VILLE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2021-11-369 – Dépense financée par le surplus réservé « Entretien des immeubles et mobiliers urbains » - Remplacement et installation de l'unité d'air climatisé à l'hôtel de ville afin de changer les mots « pour la somme de 12 072,38 \$, toutes taxes incluses » par les mots « pour la somme de 12 503,53 \$, toutes taxes incluses ».

2022-06-203 SUJET : MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT DE BACS ET MINI-BACS DE CUISINE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023

Considérant que la Ville de Pincourt a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2023 ;

Considérant que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses

## VILLE DE PINCOURT

ententes de regroupement adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

Considérant que la Ville de Pincourt désire participer à cet achat regroupé pour se procurer 20 bacs aérés d'une capacité de 240 litres et 50 mini-bacs de cuisine pour la collecte de matières résiduelles, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

Que la Ville de Pincourt confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de 20 bacs aérés d'une capacité de 240 litres et 50 mini-bacs de cuisine pour l'année 2023 ;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Pincourt s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Ville de Pincourt à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés par la Ville de Pincourt. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature ;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Pincourt s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Pincourt s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2023, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles ;

Que la Ville de Pincourt reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2 % ;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

2022-06-204      SUJET :      AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES REGROUPÉ POUR LES SERVICES DE RAMASSAGE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES MATIÈRES ALIMENTAIRES ET MATIÈRES ORGANIQUES ET DES RÉSIDUS VERTS INCLUANT LES FEUILLES MORTES POUR L'ANNÉE 2023

Considérant que le contrat pour la collecte et le transport des résidus organiques, conclu dans la cadre d'un regroupement chapeauté par la Ville de Vaudreuil-Dorion, prend fin le 31 décembre 2022 ;

Considérant que les quatre municipalités sur l'île Perrot (L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt et Terrasse-Vaudreuil) ont

## VILLE DE PINCOURT

manifesté leur intérêt à former un regroupement pour conclure un nouveau contrat ;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'est montrée favorable à accepter le mandat de chapeauter l'appel d'offres regroupé ;

Considérant que les particularités, exigences et modalités spécifiques requises pour la Ville de L'Île-Perrot seront intégrées au devis, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville confirme son adhésion au regroupement visant les services de ramassage, de transport et de dispositions des matières alimentaires et matières organiques et des résidus verts incluant les feuilles mortes pour l'année 2023.

Que la Ville confie à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot le mandat de préparer le devis, de lancer l'appel d'offres et d'analyser les soumissions reçues, en son nom et celui des autres municipalités participantes.

2022-06-205 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE QUAIS POUR LES PARCS AMBROSIO ET RENÉ-LÉVESQUE

Considérant que les quais ne sont plus adéquats pour une utilisation sécuritaire ;

Considérant la recommandation des membres de la Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire du 31 mai 2022, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat, par la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, de quais pour les parcs Ambrosio et René-Lévesque, auprès de « *Quai Lafantaisie Dock* », pour la somme de 51 972,15 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22.700.10.045.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 10 394,43 \$, à compter de l'exercice financier 2023.

2022-06-206 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – FABRICATION ET INSTALLATION D'UNE RAMPE DE MISE À L'EAU AU PARC BELLEVUE

Considérant la recommandation des membres de la Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire du 31 mai 2022, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la fabrication et l'installation d'une rampe de mise à l'eau au parc Bellevue, suivant recherche de prix, auprès de « *L2SM Construction Inc.* », pour la somme de 52 716,04 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22.700.10.043.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 10 543,21 \$, à compter de l'exercice financier 2023.

2022-06-207      SUJET :      AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2021-2024 – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

---

Considérant que la Ville de Pincourt a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Accélération sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Considérant que la Ville de Pincourt s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

Considérant que la Ville de Pincourt choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt autorise la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à présenter une demande d'aide financière au MTQ en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement et Accélération*.

Que la Ville de Pincourt désigne la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au programme mentionné ci-dessus.

Que soit confirmé l'engagement de la Ville de Pincourt à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur, à payer sa part des coûts du projet.

Que la Ville de Pincourt reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci l'aide financière sera résiliée.



## VILLE DE PINCOURT

2022-06-208 SUJET : DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES » – OCTROI DE CONTRAT POUR LE NETTOYAGE ET INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES ET REGARDS D'ÉGOUT – CAMÉRA CONVENTIONNELLE – APPEL D'OFFRES 2022-009

---

Considérant le processus d'appel d'offres 2022-009 qui s'est terminé le 12 mai 2022 ;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité :

Firmes ayant soumissionné	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
ICR Expert inc.	Oui	53 500,40 \$
InspecVision 3D inc.	Oui	62 278,22 \$
SIMO Management inc.	Oui	62 545,39 \$
Services Infraspéc inc.	Oui	65 310,40 \$
Can-Inspec	Oui	66 846,53 \$

il est,

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour le nettoyage et inspection télévisée des conduites et regards d'égout – Caméra conventionnelle, auprès de « *ICR Expert Inc.* » pour la somme de 53 500,40 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Projets de réfection d'infrastructures » soit imputée au poste 22.300.10.044.

2022-06-209 SUJET : AUTORISATION DE L'ACTIVITÉ KERMESE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'école Notre-Dame-de-Lorette à tenir une kermesse dans le parc Olympique le jeudi 23 juin 2022 ainsi que d'autoriser la fermeture partielle de la rue Lussier, en partie est, à partir de la rue Bellevue, jusqu'au boulevard Cardinal-Léger, de 8 h 30 à 14 h 30.

D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Services des travaux publics et des infrastructures, Services d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation des événements, le cas échéant.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire des événements.

2022-06-210 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – MAI 2022

---

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

# VILLE DE PINCOURT

## Commission de développement durable

- 9 mai 2022

## Commission de développement social, des services communautaires, loisirs et culture

- 30 mai 2022

## Commission des infrastructures, travaux publics et aménagement du territoire

- 31 mai 2022

2022-06-211 SUJET : DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 918 – RÈGLEMENT DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

---

Madame la conseillère Diane Boyer dépose le projet de règlement numéro 918 et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.

2022-06-212 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 919 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 021 100 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION ÉCHELLE

---

Considérant le besoin de la Ville de procéder au remplacement de son camion échelle ;

Considérant l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du 10 mai 2022, et le dépôt du projet par la même occasion, sous le numéro 2022-05-178, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement d'emprunt numéro 919 pour l'acquisition d'un camion échelle.

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le projet d'acquisition d'un camion échelle, ait lieu à toute date déterminée par la greffière.

2022-06-213 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 868-04 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 868 RELATIF AUX NUISANCES, À L'ENTRETIEN ET À LA SALUBRITÉ DES IMMEUBLES, TEL QU'AMENDÉ

---

Considérant l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du 10 mai 2022, et le dépôt du projet par la même occasion, sous le numéro 2022-05-179, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 868-04 modifiant le Règlement numéro 868 relatif aux nuisances, à l'entretien et à la salubrité des immeubles, tel qu'amendé.

## VILLE DE PINCOURT

2022-06-214 SUJET : DEUXIÈME PROJET DE RÉSOLUTION : AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE GARDERIE

---

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme le 2 mai 2022 relativement à cette demande de construction d'une garderie ;

Considérant l'adoption du premier projet de résolution en séance ordinaire du 10 mai 2022 sous le numéro 2022-05-180 ;

Considérant la tenue de l'assemblée publique de consultation le 14 juin 2022, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le projet de construction d'une nouvelle garderie, ait lieu à toute date déterminée par la greffière.

2022-06-215 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 780-25 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ

---

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 780-25 lors de la séance ordinaire du 12 avril 2022, sous le numéro de résolution 2022-04-151 ;

Considérant l'adoption du Premier Projet de règlement 780-25 lors de la même séance, sous le numéro de résolution 2022-04-152 ;

Considérant la tenue de la consultation publique du 10 mai 2022 ;

Considérant l'adoption du deuxième projet de règlement 780-25 lors de la séance ordinaire du 10 mai 2022, sous le numéro de résolution 2022-05-181, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 780-25 – modifiant le règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé.

De faire parvenir une copie du règlement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

### PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 20 h 10 et s'est terminée à 21 h 08.

## VILLE DE PINCOURT

2022-06-216      SUJET :      LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 21 h 9, de lever la Séance ordinaire du 14 juin 2022.

---

CLAUDE COMEAU  
MAIRE

---

ME CHARLOTTE GAGNÉ  
GREFFIÈRE

PROJET